

Réalisation d'un document d'aide au contrôle de l'étourdissement en abattoir

Partenariats

Febev, Culture viande, Fneapp

Financier :

INAPORC

Contact :

mathieu.monziols@ifip.asso.fr

Valorisation

Formations et interventions

- Présentation aux journées Bien-être animal : Febev, Culture viande

Publications

- Document « démarche de contrôle interne de l'efficacité de l'étourdissement à l'abattoir porcin » transmis en formation RPA IFIP et disponible auprès des fédérations d'abattage

Contexte et objectifs

L'article 5 du règlement CEE 10099/2005 impose des contrôles d'efficacité au poste d'étourdissement sur un échantillon représentatif. C'est aux exploitants de mettre en place ces contrôles et d'en définir les modalités.

L'objet de ce travail a été de réaliser **un guide d'aide pour les abattoirs afin de réaliser ces contrôles internes notamment au niveau de l'échantillonnage.**

Résultats

Les modalités des contrôles au poste d'étourdissement ont été établies en collaboration avec les fédérations d'abattage. Le guide produit permet d'aider les entreprises à mettre en place leurs contrôles.

Le guide définit les principes du contrôle :

- Qui doit réaliser le contrôle ?
- Où et quand doit-il être réalisé ?
- Comment doit-il être réalisé ?
- quelle fréquence ?

Ainsi le guide précise que le contrôle est sous la responsabilité du responsable de protection animale de l'entreprise mais qu'il peut en déléguer la réalisation. Ensuite, est précisé le positionnement sur la chaîne de la personne qui effectue le contrôle.

Pour le contrôle en lui-même, il a été défini deux niveaux de contrôle de l'absence de conscience des animaux au poste d'étourdissement.

Le premier niveau est le contrôle systématique basé sur des critères visuels et auditifs réalisé par l'opérateur de saignée, susceptibles d'engendrer une reprise d'étourdissement. Le deuxième niveau est le contrôle de type RPA réalisé avec des critères nécessitant une observation de chaque animal (réflexe cornéen notamment).

Enfin le guide présente une proposition de plan d'échantillonnage basé sur les méthodes de contrôle qualité des procédés.

Le procédé est tout d'abord validé une première fois sur un échantillon statistique. Cette validation est à refaire en cas de changement important dans le procédé d'étourdissement ou en cas de dérive des résultats de vérification.

La vérification est un contrôle de l'absence de dérive du procédé d'étourdissement qui a été définie comme journalière d'une durée de 20 mn indépendamment de la cadence.

De fait, les seuils de vérification varient selon les objectifs fixés par l'entreprise et sa cadence d'abattage.

Le guide contient des tableaux de seuils de vérification pour des cadences allant de 10 à 1000 animaux abattus par heure. Il définit un seuil inacceptable au-dessus duquel on est sûr que la dérive du procédé est importante.

Perspectives

Le guide produit constitue une base pour les abattoirs pour mettre en place le contrôle réglementaire au poste d'étourdissement.

Cela dit, il n'a pas de valeur réglementaire. En effet, c'est aujourd'hui un document à part du guide de bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir. Ceci étant dû aux discussions autour de l'échantillonnage car les pouvoirs publics via l'ANSES sont en passe de proposer un plan d'échantillonnage pour ces contrôles. En attendant, ce guide permet aux entreprises de satisfaire à la réglementation.



Exemple de tableau de validation

Cadence (animaux à l'h)	600	400	250	100	30
Observations	200	135	85	35	10
Non conforme	16	12	9	5	3
Acceptable	5	3	1	x	x